

# **RAPPORT MUNICIPAL N° 10**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion de M. Jean Bischofberger,  
Conseiller communal intitulée "Motion pour  
informer la population des niveaux de pollution de  
l'air dans la commune et des mesures à prendre  
pour protéger sa santé"**

**Délégué municipal : M. Olivier MAYOR**

Nyon, le 15 août 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. INTRODUCTION**

---

La qualité de l'air que nous respirons est essentielle à notre santé et à celle de notre environnement.

La Suisse s'est dotée d'une législation ambitieuse et contraignante, avec des normes qui sont parmi les plus sévères au monde. Dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, RS 814.01, du 7 octobre 1983), il est prescrit une limitation des pollutions atmosphériques par des mesures prises à la source. L'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair, RS 814.318.142.1, du 16 décembre 1985) vient la compléter en définissant, sous la forme de valeurs limites d'émissions, les concentrations de polluants à ne pas dépasser dans l'air ambiant.

Pour mener à bien une politique d'assainissement de l'air, il est nécessaire d'agir à large échelle et sur plusieurs plans.

En premier lieu, la politique menée en aménagement du territoire se répercute de façon directe sur la pollution de l'air, dans la mesure où elle induit des comportements spécifiques en matière de mobilité et de choix technique des bâtiments. A titre d'exemple, une politique adéquate en aménagement du territoire permet également de créer les conditions cadres nécessaires à la mise en place de réseaux de chauffage à distance performants.

La mobilité est aussi un enjeu primordial. En effet, la croissance ininterrompue du trafic individuel constitue, malgré l'amélioration technique des moteurs, un des problèmes principaux dans la lutte contre la pollution de l'air. C'est pourquoi la Ville de Nyon s'est dotée d'un concept de mobilité urbaine.

## **2. MESURES ACTUELLES**

---

La Confédération et les Cantons se sont dotés de réseaux de surveillance pour suivre l'évolution de la qualité de l'air. Dans le Canton de Vaud, c'est le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) qui est chargé de cette mission.

A Nyon, nous avons la chance d'avoir une station de mesure de la qualité de l'air appartenant au réseau Vaud'Air mise en place en 2008. Les polluants atmosphériques les plus problématiques aujourd'hui sont en particuliers le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules fines.

*Malheureusement, les valeurs limites fixées par l'OPair pour ces polluants sont dépassées ponctuellement sur le territoire nyonnais.*

Les concentrations et réactions de ces polluants sont très complexes et dépendent du temps, de la saison et de l'heure de la journée. Il s'agira donc d'informer la population sur le comportement à adopter en cas de pic de pollution.

La sensibilisation et l'information sur la qualité de l'air à Nyon a déjà fait et continue de faire l'objet de plusieurs modes de communication.

### **Site web et application iPhone**

Depuis l'installation de la station Vaud'Air à Nyon en 2008, le site web de la Ville de Nyon, nyon.ch, consacre à la qualité de l'air dans sa rubrique Infos pratiques une page spéciale permanente avec moult informations et liens utiles vers des sites de référence.

Mieux : en mai 2009, nyon.ch a innové en matière de site web communal en étant la première Commune à reprendre les données du Canton de Vaud relatives à la qualité de l'air. Ainsi, les Nyonnais sont-ils depuis deux ans informés **en temps réel et en continu, 7j/7 et 24h/24**, de la qualité de l'air à Nyon.

L'indice de pollution – représenté graphiquement par un cerf-volant – est mis en évidence dès la page d'accueil dans une accroche qui s'affiche logiquement à côté de la météo locale. L'indice apparaît également dans les pages Qualité de l'air et Prévisions météo.

Lancée en mars 2011, l'application iPhone Ville de Nyon diffuse elle aussi ces informations en temps réel. A notre connaissance, Nyon est la seule commune de Suisse romande à offrir un tel service.

Ce n'est pas tout. Eté comme hiver, nyon.ch relaye les communiqués relatifs aux pics de pollution diffusés par le Canton de Vaud. Publiés sous forme d'alertes sur nyon.ch, ces communiqués sont accompagnés de conseils en matière de santé et de comportements à adopter.

Ces alertes s'affichent en rouge dans l'accroche principale de la page d'accueil de nyon.ch et renvoient aux informations développées dans la rubrique Actualité. Bien sûr, ces alertes sont également diffusées via l'application iPhone Ville de Nyon.

A noter que ces alertes sont chaque fois l'occasion d'inviter les Nyonnais à utiliser les transports publics et de leur rappeler qu'ils peuvent bénéficier auprès de l'administration de cartes journalières de transport à prix avantageux.

Voici la liste des alertes (et fins d'alerte) publiées depuis 2009 :

- 15-02-2011 - Fin des concentrations excessives de poussières fines
- 04-02-2011 - Concentrations excessives de poussières fines à Nyon et en Suisse romande
- 07-12-2010 - Smog hivernal: gare aux poussières fines!
- 12-07-2010 - Pollution à l'ozone: évolution pour les jours à venir
- 09-07-2010 - Pollution à l'ozone: niveau élevé à Nyon
- 08-07-2010 - Pollution à l'ozone: Nyon particulièrement exposée
- 02-07-2010 - La pollution à l'ozone reste marquée à Nyon. Evolution pour ces prochains jours
- 01-07-2010 - La pollution à l'ozone est marquée à Nyon
- 08-06-2010 - Pic d'ozone: adopter le bon comportement
- 25-08-2009 - Taux d'ozone: légère amélioration
- 20-08-2009 - Pollution marquée à Nyon

A titre d'information, les journaux comme La Côte ou 24HEURES ont déjà publié des articles au sujet de l'ozone et des particules fines.

**Lettre d'information « Environnement »**

Depuis décembre 2010, le Service des travaux et environnement fait paraître une lettre d'information « Environnement » sur [nyon.ch](http://nyon.ch). La lettre de décembre 2010 contient un article sur les particules fines : Smog hivernal ; gare aux poussières fines. Nous invitons les Conseillers à visiter les pages internet suivantes :

<http://www.nyon.ch/fr/actualite/smog-hivernal-gare-aux-poussieres-fines-681-21395>

<http://blogs.nyon.ch/environnement/2009/08/19/smog-estival/>

<http://blogs.nyon.ch/environnement/2011/02/04/alerte-aux-poussieres-fines-promotion-des-transports-publics/>

Les recommandations faites sur le site internet découlant du Canton de Vaud sont les suivantes :

- se déplacer le plus possible à pied, à vélo, ou utiliser les transports en commun ;
- choisir un moteur à quatre temps et un pot catalytique pour les véhicules motorisés à deux roues ;
- privilégier le covoiturage ;
- réduire le transport en avion et acheter des produits locaux de saison ;
- utiliser des produits contenant peu ou pas de solvants ;
- utiliser du carburant dit « alkylé », produit à base de divers gaz de raffinerie et raffinés jusqu'à l'obtention d'un carburant très pur.

Outre ces mesures de communication, mentionnons que la commune subventionne l'achat de vélos électriques à hauteur de 10 %. Introduite au printemps 2008, cette contribution est fort appréciée par la population nyonnaise. Depuis 2010, la Municipalité a également décidé d'étendre ces subventions aux scooters électriques. Ceci est en cohérence avec sa volonté de mettre en place un réseau de bornes de recharge électrique.

Par ailleurs, deux stations de vélos en libre service (VLS) du système Velopass ont été installées à Nyon. Les communes de Gland et Prangins se sont également dotées de ce système VLS pour développer un réseau régional. Par ailleurs, d'autres stations privées ou mixtes (partenariat public – privé) voient régulièrement le jour comme celles de l'hôpital de Nyon (GHOL), d'Edwards Life Science (route de l'Etraz), etc...

Onze stations sont à présent opérationnelles sur le réseau La Côte.

Enfin, l'attrait du District de Nyon implique de nombreux chantiers de construction. Depuis début 2010, une harmonisation des dispositions en matière d'émissions dues aux machines de chantiers permet un accompagnement et une surveillance des chantiers. Cependant, il n'existe pas encore de norme à ce sujet, mais le SEVEN est en période d'essai pour définir de nouvelles règles. Dans ce cadre, le Service des travaux et environnement, en charge du suivi environnemental et la de réalisation des chantiers, travaille étroitement avec le Canton. En juillet 2011, le SEVEN a installé quatre capteurs passifs NO<sub>2</sub> au plus proche des zones de chantiers nyonnais, tout en maintenant une distance significative vis-à-vis des grands axes routiers. Une information à ce sujet suivra sur [nyon.ch](http://nyon.ch) d'ici la fin de l'été.

### 3. MESURES COMPLEMENTAIRES FUTURES

---

Outre les recommandations et mesures déjà mises en place, le Service des travaux et environnement et l'Office de la mobilité travaillent actuellement en étroite collaboration afin de définir des mesures complémentaires pour améliorer la qualité de l'air.

Il s'agira de mesures de plus grandes envergures qui nécessiteront plus de temps et de négociations avec les sociétés de transport. Voici quelques exemples non exhaustifs :

- **TP2012**

Le volet transport public urbain du concept de mobilité urbaine de Nyon a identifié un nouveau réseau de transport qui dessert également les communes voisines de Prangins, Eysins et Duillier (Changins). L'objectif principal est de coordonner les deux réseaux, urbain et régional, afin d'offrir une meilleure couverture TP du territoire nyonnais, soit une desserte tous les 15 minutes, et de pouvoir coordonner leurs horaires avec ceux des CFF, dès décembre 2012.

- **Covoiturage**

Afin d'encourager le covoiturage, la construction d'un parking relais à proximité de la jonction autoroutière reste indispensable. Un parking relais (P+R) provisoire est planifié à proximité du giratoire de la Gravette, en coordination avec la nouvelle ligne urbaine qui desservira le quartier Petite Prairie.

- **Zones à faibles émissions polluantes**

Les zones à faibles émissions polluantes sont des espaces géographiques dans lesquels l'accès à certaines catégories de véhicules particulièrement polluants est restreint, dans le but d'améliorer la qualité de l'air. Ces mesures ont déjà fait leurs preuves dans plus de cinquante villes. Une étude « Mise en œuvre de zones à faibles émissions polluantes dans le Canton de Vaud « Etude préliminaire d'opportunité et de faisabilité », datée du 6 juillet 2009, a permis de mesurer la réduction induite par la mesure « zone à faibles émissions polluantes », la ville de Nyon a pu y participer. Les résultats sont très encourageants et offriraient une diminution de 20 % des émissions de NOx et de 16 % des PM10. Cette mesure dépendra de la conclusion de l'étude menée et de l'avis de la Confédération, car elle nécessite la modification de certaines lois.

- **Nettoyage à grande eau des axes routiers principaux**

A Lausanne, un nettoyage à grande eau des chaussées et trottoirs est effectué lors d'inversion de températures et lorsque le taux de particules fines augmente. A ce jour, aucune étude de validation n'a été réalisée par le réseau NABEL ou la remorque (labo mobile); cependant, la réduction de poussières comprenant les PM10 est réelle, et de plus les riverains sont satisfaits de cette action. Pour Nyon, cette tournée de nettoyage représente 8.5 km (grands axes comme les routes de Genève, Divonne, Oulteret, Blanche/Signy). Elle pourrait s'étendre à l'ensemble des routes de la commune. La voirie s'occuperait de cette tâche ponctuelle qui ne nécessite que peu voire pas d'investissements supplémentaires, mais demande des ressources humaines complémentaires.

Examen d'autres mesures

- **Panneaux signalétiques de la pollution de l'air**

Plusieurs villes comme Marseille ont installé des panneaux lumineux préconisant une diminution de la vitesse. A Nyon, la majorité des routes a une limitation égale ou inférieure à 50 km/h. L'effet sur l'air de la réduction de cette vitesse serait difficilement quantifiable.

Par ailleurs, même si la proposition d'indiquer que les concentrations en particules fines sont dépassées par des panneaux est intéressante, cela reviendrait aussi à remplacer une pollution (atmosphérique) par une autre (visuelle et lumineuse), sans oublier le coût de mise en place de tels panneaux.

Ainsi, il faudrait équiper tous les axes routiers concernés de nouveaux panneaux de signalisation estimés à CHF 1'500,-/pièce, travaux de génie civil exceptés.

Pour la Municipalité, cette proposition de panneaux n'est pas réaliste, pour des raisons de coûts, de sécurité routière et de prolifération de panneaux qui n'est pas souhaitable dans notre ville.

- **Annonce par voie de presse**

Comme indiqué plus haut, c'est le Canton de Vaud qui est en charge de la surveillance de la qualité de l'air et donc, d'alerter les médias d'une situation critique connue dans le Canton ou en quelque point de celui-ci. Ainsi, des alertes ont été émises par le Canton à l'attention des médias pour des situations de dépassement constaté à Nyon. Celles-ci ont été relayées dès réception sur le site [nyon.ch](http://nyon.ch).

Il n'y a donc pas lieu que la Municipalité double ces alertes, ce serait sortir de son cadre de compétences.

Par ailleurs, la presse écrite publie le lendemain les informations reçues le jour même. Il n'est pas évident d'assurer que les pics de pollution constatés un certain jour, soient toujours d'actualité le lendemain, lorsque le public en prend connaissance.

Enfin, la presse étant libre, il faudrait acheter des espaces publicitaires pour garantir la publication des communiqués de la Municipalité. Des dépenses (et une prévisibilité des pics de pollution impossible à garantir des jours à l'avance !), que le site [nyon.ch](http://nyon.ch) dispense d'engager.

## **4. CONCLUSION**

---

Tous les moyens doivent être mis en œuvre afin de respecter les valeurs édictées par l'OPair. Par ailleurs, les coûts engendrés par de telles mesures doivent rester acceptables. Cependant, les répercussions positives de ces actions sont difficilement quantifiables, plus particulièrement avec la proximité de l'autoroute A1. Au niveau communal, une large palette de mesures et d'actions est déjà proposée; et sera étoffée. Toutes ces mesures ont certainement un impact sur la qualité de l'air, soit sur la population.

## NYON · RAPPORT N° 10 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le rapport municipal n° 10 concernant la réponse à la motion de M. Jean Bischofberger, Conseiller communal intitulée "Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé"

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du rapport municipal n° 10 valant réponse à la motion de M. Jean Bischofberger, Conseiller communal intitulée "Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé"

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 août 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. ROSSELLAT



La Secrétaire a.i. :

V. PRETI

### 1<sup>ère</sup> séance de la commission

|                   |   |
|-------------------|---|
| Municipal délégué | M. Olivier MAYOR                        |
| Date              | Lundi 5 septembre 2011 à 20H00          |
| Lieu              | Ferme du Manoir – Salle de conférence 2 |